LOTERIE NATIONALE DU BENIN S.A
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL SOCIAL DE 2.000.000.000 FCFA
SIEGE SOCIAL : ANGLE AVENUE CLOZEL ET BOULEVARD DE LA MARINA 2650, 01 BP 998 - TEL (229) 21 31 43 00 / 21 31 64 22
COTONOU (REP. DU BENIN) - EMAIL : secretariat.lnb@lnb.bj SITE WEB : www.loteriebenin.bj RCCM : RB / COT / 09B4513 (Ancien 14730B)
INSAE N° 2918103249553 N° IFU : 3200700020617

ERRATUM A L'AVIS DE CONVOCATION

La Loterie Nationale du Bénin SA Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de 2.000.000.000 FCFA, dont le siège social est situé à Angle Avenue Clozel et Boulevard de la Marina, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Cotonou sous le RB/COT/09 B 4513, informe ses actionnaires et le public qu'une erreur s'est glissée dans l'avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte (Extraordinaire et Ordinaire) prévue pour se tenir le 30 Juin 2025, publiée dans le bulletin officiel de la Cote de la BRVM en date du 13 juin 2025.

Erratum

Il est porté à la connaissance des actionnaires que l'avis de convocation publié le 13 juin 2025 dans le bulletin officiel de la Cote de la BRVM relativement à l'Assemblée Générale Mixte (Extraordinaire et ordinaire) de la Loterie Nationale du Bénin SA, prévue pour le 30 juin 2025 au Palais des Congrès de Cotonou à 10 heures dans la salle bleue, comporte des imprécisions dans la formulation des points inscrits à l'ordre du jour concernant l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Quant à l'ordre du jour relatif à l'Assemblée Générale Ordinaire, le point n°1 « *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024* » a été reformulé et à cette reformulation, il a été joint le point n° 2 « *Approbation des rapports spéciaux des CAC* », le quatrième point « *Affectation du résultat* » a été ramené au point n° 2, le point n°5 « *la ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur* » a été ramené au point 4, « *la nomination de nouveaux administrateurs* » au point n°5 » et enfin, un sixième point intitulé « *Fixation des jetons de présence et rémunération éventuelle des administrateurs* » a été ajouté.

I- Assemblée Générale Extraordinaire

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est modifié comme suit :

1. Constatation de l'entrée de nouveaux actionnaires suite à l'autorisation de l'appel public à l'épargne suivant décret en date du 17 juillet 2024 ;

2. Transformation de la société anonyme unipersonnelle en société anonyme pluripersonnelle ;

3. Modification corrélative des statuts.

Les deux derniers points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire demeurent invariables

II Assemblée Générale Ordinaire :

- Le nouveau point 1 se présente comme suit « ***Examen et Approbation des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que les rapports spéciaux des CAC*** » ;
- le nouveau point 2 se présente comme suit « ***Affectation du résultat de 2024*** »
- le nouveau point 4 se présente comme suit « ***Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur*** »
- le nouveau point 5 se présente comme suit « ***Nomination de nouveaux administrateurs*** »
- le point six se présente comme « ***Fixation des jetons de présence et rémunération éventuelle des administrateurs*** »

Les autres points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire demeurent invariables.

Nous prions les actionnaires de bien vouloir en prendre bonne note.

Fait à Cotonou le

La Présidente du Conseil d'Administration

Sarah Bénédicte KPENOU